

## SYNDICAT MIXTE « OISE TRES HAUT DEBIT » COMPTE RENDU

Séance du Comité syndical du 13 juin 2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

Date de la convocation

1er juin 2018

### ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 4 AVRIL 2018
2. ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU BUREAU SYNDICAL
3. ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES
4. ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
5. ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
6. APPROBATION DU REGLEMENT D'EXERCICE DE LA COMPETENCE VIDEOPROTECTION
7. COMPTE DE GESTION 2017
8. COMPTE ADMINISTRATIF 2017
9. AFFECTATION DU RESULTAT
10. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018
11. QUESTIONS DIVERSES

Présents avec voix délibérative (s) :

**DEPARTEMENT DE L'OISE :**

Charles LOCQUET.

**MEMBRES DE DROIT :**

**COMMUNES :**

Michel ISAMBART (LABOSSE), Philippe RENARD (LALANDELLE), Jean-Pierre ROUILLON (LE VAUROUX), Alain POITEVIN (MAREUIL SUR OURCQ) , Michel DUPONT (ROSOY-EN-MULTIEN), Pascal THIERY (ROSOY-EN-MULTIEN), Philippe PIAU (VARINFROY) et Philippe LEFEVRE (VER-SUR-LAUNETTE).

**AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE :**

Alain DRICOURT (BETHISY-SAINT-MARTIN) et Jean-Pierre DESMOULINS (SAINTINES).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE :**

Franciane BIZET (BONNIERES), Etienne CAUX (BROMBOS), Evelyne PAUCHET (GREZ), André LEVASSEUR (HECOURT), Claude CIRET (HETOMESNIL), Thierry VERSLUYS (LA NEUVILLE-SUR-OUDEUIL), Thierry GILLES (LA NEUVILLE-VAULT), Denis DORMOY (LE HAMEL), Gérard DEVAMBEZ (SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE), Pascal MAILLARD (SAINT-SAMSON-LA-POTERIE), Christophe DEWACHTER (SENANTES) et Philippe FOURNOT (VILLERS-SUR-BONNIERES).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTREES :**

Lionel GUIBON (CANLY) et Michel FLOURY (GRANDFRESNOY).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE :**

Didier BRICHE (GOUVIEUX) et Jean-Pierre LEMAISTRE (PLAILLY).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISE PICARDE :**

Bernard PELOU (BACOUËL), Francis MENU (BUCAMPS), Eric TRIBOUT (CATHEUX), Yvette PARMENTIER (CROISSY-SUR-CELLE), Marie-Laure DEHUE (HARDIVILLERS), Jean-Pierre NIGRO (LA NEUVILLE-SAINT-PIERRE), Mathieu BOUREUX (LE GALLET), Marie-Blanche BETANCOURT (LE MESNIL-SAINT-FIRMIN), Patrick GUIBON (MONTREUIL-SUR-BRECHE), Jean-Paul GRIS (MORY-MONTCRUX) et Jean-Marie BERLY (OURSSEL-MAISON).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYS D'OISE ET D'HALATTE :**

Valérie LEBOYER (RIEUX) et Robert LAHAYE (VERNEUIL-EN-HALATTE).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS :**

Catherine RIGOLLET-LEROY (AMBLAINVILLE) , Valéry BEAUVISAGE (BEAUMONT-LES-NONAINS) Luc SOENEN (CORBEIL-CERF), Christiane VIGNOLI (FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL), Hugues DE LEON (MERU) et Laurent MERMET (VALDAMPIERRE).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS :**

Fabien METROT (LAMECOURT), Salim LTEIF (MOUY), Mathieu BARBERY (NEUILLY-SOUS-CLERMONT) et Catherine SEREIN-BODCHON (NOINTEL).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIANCOURTOIS :**

Thierry BALLINER (LIANCOURT), Yves NEMBRINI (LIANCOURT) et Dominique DELION (RANTIGNY).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES :**

Françoise MORIN (BAUGY) et Jean-Pierre VRANCKEN (MONCHY-HUMIERES).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD :**

Christophe CARRE (DOMFRONT), Joël DUMONT (FOURNIVAL), Hervé PAUCELLIER (LE PLESSIER-SUR-BULLES) et Jacques BOCQUET (TRICOT).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE :**

Georges LAUDE (ENENCOURT-LE-SEC), Francis PAULIAN (FLEURY) , Sylvain LE CHATTON (LIANCOURT-SAINT-PIERRE), Pierre de CHEZELLES (LIERVILLE), Hervé MONLEZUN (REILLY) et Claire DUNAND (TRIE-CHATEAU).

**COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE :**

Patrick CORBEL (BLAINCOURT-LES-PRECY), Jean-Jacques DUMORTIER (BORAN-SUR-OISE), Marc LAMOUREUX (FRESNOY-EN-THELLE), Michèle BRICHEZ (HONDAINVILLE) et Yvon CORVELLEC (ULLY-SAINT-GEORGES).

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS :**

Olivier TABOUREUX (AUNEUIL/TROUSSURES), Sylvain FRENOY (HAUDIVILLERS), Marie-Claude DEVILLERS (LAFRAYE), Christiane HERMAND (LE FAY-SAINT-QUENTIN) et Henry ANDERSEN (REMERANGLES).

**Membres associés avec voix consultative :**

ADICO : Jean-Pierre LEMAISTRE.

CCIO : Philippe ENJOLRAS

**Représentés : (pouvoirs)**

**DEPARTEMENT DE L'OISE :**

Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil départemental donne pouvoir à Charles LOCQUET, Président du SMOTHD.

Christophe DIETRICH, Conseiller départemental donne pouvoir à Didier BRICHE, délégué titulaire de la commune de Gouvieux

Patrice FONTAINE, Conseiller départemental donne pouvoir à Michèle BRICHEZ déléguée titulaire de la commune de Hondainville.

**COMMUNES :**

Annie GENERMONT déléguée titulaire de la commune de CHEVINCOURT donne pouvoir à Jean-Pierre VRANCKEN délégué titulaire de la commune de MONCHY-HUMIERES.

Marie-Paule TARDIVEAU déléguée titulaire de la commune de GLAIGNES donne pouvoir à Mathieu BARBERY délégué titulaire de la commune de NEUILLY-SOUS-CLERMONT.

Roland GUILLAUX délégué titulaire de la commune de LE COUDRAY-SAINT-GERMER donne pouvoir à Lionel GUIBON délégué titulaire de la commune de CANLY.

Jean-Paul DOUET délégué titulaire de la commune de MONTAGNY-SAINTE-FELICITE donne pouvoir à Francis PAULIAN délégué titulaire de la commune de FLEURY.

Christian TOULLIC délégué titulaire de la commune de PIMPRESZ donne pouvoir à Jacques BOCQUET délégué titulaire de la commune de TRICOT.

Henri BABIAUD délégué titulaire de la commune de ROCQUEMONT donne pouvoir à Charles LOCQUET Président du SMOTHD.

Valérie MERON déléguée titulaire de la commune de ROUVILLE donne pouvoir à Pascal MAILLARD délégué titulaire de la commune de SAINT-SAMSON-LA-POTERIE.

### **AGGLOMERATION DE LA REGION DE COMPIEGNE ET DE LA BASSE AUTOMNE**

Claude PICART délégué titulaire de la commune de NERY donne pouvoir à Jean-Pierre DESMOULINS délégué titulaire de la commune de SAINTINES.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE :**

Edwige HAUDIQUERT déléguée titulaire de la commune de BAZANCOURT donne pouvoir à Valéry BEAUVISAGE déléguée titulaire de la commune de BEAUMONT-LES-NONAINS.

Guy MASSON délégué titulaire de la commune de BEAUDEDUIT donne pouvoir à Lionel GUIBON délégué titulaire de la commune de CANLY.

Aleth BELIARD déléguée titulaire de la commune de HAUTE-EPINE donne pouvoir à Jacques BOCQUET délégué titulaire de la commune de TRICOT.

Gaëtane COUSSEMENT déléguée titulaire de la commune de LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY donne pouvoir à Michel ISAMBART délégué titulaire de la commune de LABOSSE.

Jean ZIOLO délégué titulaire de la commune de LANNOY-CUILLERE donne pouvoir à Marc LAMOUREUX délégué titulaire de la commune de FRESNOY-EN-THELLE.

Pierre DES COURTILS délégué titulaire de la commune de LOUEUSE donne pouvoir à Thierry VERSLUYS délégué titulaire de la commune de LA NEUVILLE-SUR-OUDEUIL.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTREES :**

Hervé COSME délégué titulaire de la commune de CHEVRIERES donne pouvoir à Michel FLOURY délégué suppléant de la commune de GRANDFRESNOY.

Charles POUPLIN délégué titulaire de la commune de ESTREES-SAINT-DENIS donne pouvoir à Joël DUMONT délégué titulaire de la commune de FOURNIVAL.

Sophie MERCIER déléguée titulaire de la commune de REMY donne pouvoir à Didier BRICHE délégué titulaire de la commune de GOUVIEUX.

### **C.C. DE L'AIRE CANTILLENNE**

Henri HERRY délégué titulaire de la commune de ORRY-LA-VILLE donne pouvoir à Thierry GILLES délégué titulaire de la commune de LA NEUVILLE-VAULT.

### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISE PICARDE :**

Marc DESJARDINS délégué titulaire de la commune de ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN donne pouvoir à Catherine RIGOLLET-LEROY déléguée titulaire de la commune de AMBLAINVILLE.

Danielle GALLOPIN déléguée titulaire de la commune de BONVILLERS donne pouvoir à Bernard PELOU délégué titulaire de la commune de BACOUEL.

Brigitte FLAMENT déléguée titulaire de la commune de CHOQUEUSE-LES-BENARDS donne pouvoir à Yvette PARMENTIER déléguée titulaire de la commune de CROISSY-SUR-CELLE.

Patrice TRAËN délégué titulaire de la commune de VILLERS-VICOMTE donne pouvoir à Jean-Pierre NIGRO délégué titulaire de la commune de LA NEUVILLE-SAINT-PIERRE.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LISIERES DE L'OISE :**

Jean-Claude CORMONT délégué titulaire de la commune de COULOISY donne pouvoir à Christophe CARRE délégué titulaire de la commune de DOMFRONT.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS :**

Jean-Pierre BLOT délégué titulaire de la commune de CAMBRONNE-LES-CLERMONT donne pouvoir à Michel DUPONT délégué titulaire de la commune de ROSOY-EN-MULTIEN.

Myriam DECUIGNIERE déléguée titulaire de la commune de MAIMBEVILLE donne pouvoir à Christiane VIGNOLI déléguée titulaire de la commune de FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES SOURCES :**

Roger PARZYBUT déléguée titulaire de la commune de AVRICOURT donne pouvoir à Yvette PARMENTIER délégué titulaire de la commune de CROISSY-SUR-CELLE.

Pierre LITTY délégué titulaire de la commune de BRAISNES-SUR-ARONDE donne pouvoir à Jean-Pierre VRANCKEN délégué titulaire de la commune de MONCHY-HUMIERES.

Claude FOURNIER délégué titulaire de la commune de FRESNIERES donne pouvoir à Michel DUPONT délégué titulaire de la commune de ROSOY-EN-MULTIEN.

Daniel FORGET délégué titulaire de la commune de GOURNAY-SUR-ARONDE donne pouvoir à Francis PAULIAN délégué titulaire de la commune de FLEURY.

Yves FLON délégué titulaire de la commune de HAINVILLERS donne pouvoir à Pascal MAILLARD délégué titulaire de la commune de SAINT-SAMSON-LA-POTERIE.

Christian VOS délégué titulaire de la commune de LABERLIERE donne pouvoir à Valéry BEAUVISAGE déléguée titulaire de la commune de BEAUMONT-LES-NONAINS.

Sébastien NANCEL délégué titulaire de la commune de LAGNY donne pouvoir à Evelyne PAUCHET délégué titulaire de la commune de GREZ.

Guillaume TRIBOUT délégué suppléant de la commune de MORTEMER donne pouvoir à Robert LAHAYE délégué titulaire de la commune de VERNEUIL-EN-HALATTE.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS :**

Daniel DOLIGE délégué titulaire de la commune de BABOEUF donne pouvoir à Christophe CARRE délégué titulaire de la commune de DOMFRONT.

Daniel HARDIER délégué titulaire de la commune de BEURAINS-LES-NOYON donne pouvoir à Mathieu BARBERY délégué titulaire de la commune de NEUILLY-SOUS-CLERMONT.

Joël COTTART délégué titulaire de la commune de BERLANCOURT donne pouvoir à Thierry GILLES délégué titulaire de la commune de LA NEUVILLE-VAULT.

Andrée BERTON déléguée titulaire de la commune de FRETOY-LE-CHATEAU donne pouvoir à Gérard DEVAMBEZ délégué titulaire de la commune de SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE.

Michel KUBLER délégué titulaire de la commune de LE PLESSIS-PATTE-D'OIE donne pouvoir à Gérard DEVAMBEZ délégué titulaire de la commune de SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE.

Yves BUTIN délégué titulaire de la commune de VILLESELVE donne pouvoir à Bernard PELOU délégué titulaire de la commune de BACOUEL.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU PICARD :**

Christelle VERMEULEN déléguée titulaire de la commune de BULLES donne pouvoir à Thierry VERSLUYS délégué titulaire de la commune de LA NEUVILLE-SUR-OUDEUIL.

Philippe TOURTE délégué titulaire de la commune de PLAINVAL donne pouvoir à Catherine RIGOLLET-LEROY déléguée titulaire de la commune de AMBLAINVILLE.

Nicolas SAINTE-BEUVE délégué titulaire de la commune de ROUVILLERS donne pouvoir à Joël DUMONT délégué titulaire de la commune de FOURNIVAL.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE :**

Didier GOUGIBUS délégué titulaire de la commune de CHAMBORS donne pouvoir à Jean-Pierre LEMAISTRE délégué titulaire de la commune de PLAILLY.

Hervé LEFEVRE délégué titulaire de la commune de JOUY-SOUS-THELLE donne pouvoir à Robert LAHAYE délégué titulaire de la commune de VERNEUIL-EN-HALATTE.

Serge STEINMAYER délégué titulaire de la commune de LOCONVILLE donne pouvoir à Marc LAMOUREUX délégué titulaire de la commune de FRESNOY-EN-THELLE.

Pascal LAROCHE délégué titulaire de la commune de PARNES donne pouvoir à Michel ISAMBART délégué titulaire de la commune de LABOSSE.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE :**

Patrice CORNU délégué titulaire de la commune de MONTEPILLOY donne pouvoir à Valerie LEBOYER déléguée titulaire de la commune de RIEUX.

Daniel FROMENT délégué titulaire de la commune de MONTLOGNON donne pouvoir à Evelyne PAUCHET déléguée titulaire de la commune de GREZ.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE :**

Marie-Chantal NOURY déléguée titulaire de la commune de ANGY donne pouvoir à Michèle BRICHEZ déléguée titulaire de la commune de HONDAINVILLE.

Alain ARNOLD délégué titulaire de la commune de MONTREUIL-SUR-THERAIN donne pouvoir à Jean-Pierre LEMAISTRE délégué titulaire de la commune de PLAILLY.

Robert JOYOT délégué titulaire de la commune de PONCHON donne pouvoir à Christiane VIGNOLI déléguée titulaire de la commune de FRESNEAUX-MONTCHEVREUIL.

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS :**

Erick MULLOT délégué titulaire de la commune de LUCHY donne pouvoir à Philippe FOURNOT délégué titulaire de la commune de VILLERS-SUR-BONNIERES

**Membres associés avec voix consultative :**

Eric DE VALROGER, Président du SDIS donne pouvoir à Philippe ENJOLRAS, Président de la CCIO.

**Présents sans voix délibérative :**

Danielle LAUDE (ENENCOURT-LE-SEC), Manuel BALACHE (HERMES), Denis SCHWEITZER (LA DRENNE), Cyr VAULNIER (MAULERS), William BLANCHET (MONNEVILLE), Laurent DESMELIERS (TRIE-CHATEAU), Jacques BRAGUY (VARINFROY) et Fabrice LERIQUE (Conseil Régional des Hauts de France).

L'an deux mille dix-huit et le **13 juin** à **18h15**, le Comité syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'hémicycle du Conseil départemental de l'Oise, sous la présidence de Monsieur Charles LOCQUET.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Michèle BRICHEZ a été nommée secrétaire de séance.

## 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2018

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

**Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit approuvé par délibération du 30 juin 2013 et modifié par délibérations des 24 septembre 2015 et 30 juin 2016,

**Vu** le procès-verbal de la séance du Comité syndical du 04 avril 2018,

Les membres du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit sont invités à approuver le procès-verbal de la séance du 04 avril 2018, conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement intérieur,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

**APPROUVE, à l'unanimité,** le procès-verbal de la séance du 04 avril 2018.

## 2. ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DU BUREAU SYNDICAL

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

**Vu** les statuts du syndicat mixte modifiés par délibération du Comité syndical en date du 21 septembre 2017,

**Vu** la délibération du 6 décembre 2017 relative à la constitution du Bureau syndical,

**CONSIDERANT** qu'à ce jour, le nombre de délégués au sein du Bureau syndical s'élève à 10 membres à voix délibérative,

**Vu** la démission de Jérôme BASCHER représentant du Conseil départemental,

**CONSIDERANT** la décision de la Commission Permanente du Conseil départemental de l'Oise du 11 juin 2018 désignant Monsieur Christophe DIETRICH en tant que nouveau représentant de la Collectivité auprès du SMOTHD, en remplacement du Conseiller départemental démissionnaire,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'élire parmi les membres de la catégorie « Département » un représentant pour siéger au Bureau syndical, devenant ainsi le 10<sup>ème</sup> membre à voix délibérative,

**CONSIDERANT** que Monsieur Christophe DIETRICH s'est porté candidat en tant que 10<sup>ème</sup> membre du Bureau syndical,

Monsieur Charles LOCQUET, Président du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit invite le Comité syndical à procéder à l'élection du 10<sup>ème</sup> membre du Bureau syndical :

Il est procédé au vote et :

**Monsieur Christophe DIETRICH** est élu à l'unanimité en tant que nouveau membre à voix délibérative au sein du Bureau syndical.

### 3. ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

8

**Vu** le code des marchés publics,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

**Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit approuvé par délibération du 30 juin 2016,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiés par délibération du 21 septembre 2017,

**Vu** la délibération du 6 décembre 2017 relative à la constitution de la Commission d'Appels d'Offres,

**Vu** la démission de Monsieur Jérôme BASCHER Conseiller départemental et délégué du département auprès de la Commission d'Appels d'Offres,

**Vu** la décision de la Commission Permanente du Conseil départemental de l'Oise du 11 juin 2018 désignant Monsieur Christophe DIETRICH pour siéger au sein du SMOTHD, en remplacement de Monsieur Jérôme BASCHER démissionnaire,

**Vu** la candidature de Monsieur Christophe DIETRICH,

**Considérant** l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales et de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015,

Monsieur Charles LOCQUET, Président du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit invite le Comité syndical à procéder à l'élection d'un nouveau membre titulaire de la C.A.O (Commission d'Appels d'Offres) :

Il est procédé au vote et :

**Monsieur Christophe DIETRICH** est élu à l'unanimité en tant que nouveau membre titulaire de la Commission d'Appels d'Offres.



**4. ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP)**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

**Vu** la délibération du comité syndical du 6 juin 2013, relative à la constitution de la Commission de Délégation de Service Public,

**Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit approuvé par délibération du 30 juin 2016,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiés par délibération du 21 septembre 2017,

**Vu** la délibération du 6 décembre 2017 relative à la constitution de la Commission de Délégation de Service Public,

**Vu** la démission de Jérôme BASCHER Conseiller départemental et délégué du département auprès de la Commission de Délégation de Service Public,

**Vu** la décision de la Commission Permanente du Conseil départemental de l'Oise du 11 juin 2018 désignant Monsieur Christophe DIETRICH pour siéger au sein du SMOTHD, en remplacement de Monsieur Jérôme BASCHER démissionnaire,

**Vu** la candidature de Monsieur Christophe DIETRICH,

**Considérant** l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur Charles LOCQUET, Président du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit invite le Comité syndical à procéder à l'élection d'un nouveau membre titulaire de la Commission de Délégation de Service Public :

Il est procédé au vote et :

**Monsieur Christophe DIETRICH** est élu à l'unanimité en tant que nouveau membre titulaire de la Commission de Délégation de Service Public.

**5. ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)**

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

**Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit approuvé par délibération du 30 juin 2016,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiés par délibération du 21 septembre 2017,

**Vu** la délibération du 6 décembre 2017 relative à la constitution de la Commission Consultative des Service Public Locaux,

**Vu** la démission de Jérôme BASCHER Conseiller départemental et délégué du département auprès de la Commission Consultative des Service Public Locaux,

**Vu** la décision de la Commission Permanente du Conseil départemental de l'Oise du 11 juin 2018 désignant Monsieur Christophe DIETRICH pour siéger au sein du SMOTHD, en remplacement de Monsieur Jérôme BASCHER démissionnaire,

**Considérant** l'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales, les membres du Comité syndical sont invités à procéder à l'élection d'un nouveau membre de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

**Vu** la candidature de Monsieur Christophe DIETRICH,

Monsieur Charles LOCQUET, Président du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit invite le Comité syndical à procéder à l'élection d'un nouveau membre titulaire de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

Il est procédé au vote et :

**Monsieur Christophe DIETRICH** est élu à l'unanimité en tant que nouveau membre titulaire de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

## 6. APPROBATION DU REGLEMENT D'EXERCICE DE LA VIDEOPROTECTION

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 3 mai 2013 portant création du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit,

**Vu** le règlement intérieur du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifié par délibération du 30 juin 2016,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit modifiés par délibération du 21 septembre 2017,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

**Considérant** que les modalités d'intervention du SMOTHD et l'étendue des missions qui lui seront confiées par les collectivités au titre de la compétence vidéoprotection définie à l'article 2.2.2 des statuts du Syndicat nécessitent d'être précisées dans un document particulier, intitulé « Règlement d'exercice de la compétence vidéoprotection : conditions techniques, administratives et financières »

**Vu** le projet de « Règlement d'exercice de la videoprotection »,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Règlement d'exercice de la compétence vidéoprotection, conditions techniques, administratives et financières, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

## 7. COMPTE DE GESTION 2017

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 4,

**Vu** le budget primitif 2017, adopté par délibération du 08 décembre 2016,

**Vu** le compte administratif 2016 et le résultat excédentaire cumulé constaté le 15 juin 2017,

**Vu** la délibération relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2016 du 15 juin 2017,

**Vu** le budget supplémentaire 2017, adopté par délibération du 15 juin 2017,

**Vu** l'arrêté relatif aux restes à réaliser de l'exercice 2017 du 28 février 2018,

**Vu** le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2017,

**Considérant** que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Considérant** l'exactitude et la concordance des résultats avec le compte administratif 2017,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### **APPROUVE :**

- l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve.

## 8. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 4,

**Vu** le budget primitif 2017, adopté par délibération du 8 décembre 2016,

**Vu** les arrêtés relatifs aux restes à réaliser de l'exercice 2016,

**Vu** le compte administratif 2016 et le résultat excédentaire cumulé constaté le 15 juin 2017,

**Vu** la délibération relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2016 du 15 juin 2017,

**Vu** le budget supplémentaire 2017, adopté par délibération du 15 juin 2017,

**Vu** le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

**Vu** le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable,

**Vu** l'arrêté n° A2018-07 du 28 février 2018 portant état des restes à réaliser de l'exercice 2017,

**Considérant** les réalisations constatées au compte administratif 2017, lequel peut se résumer de la manière suivante :

- **Section d'exploitation :**

○ Dépenses :	5 036 745,06 €
○ Recettes :	7 031 467,64 €
○ <b>Excédent :</b>	<b>1 994 722,58 €</b>

- **Section d'investissement :**

○ Dépenses :	41 196 867,83 €
○ Recettes :	53 777 020,02 €
○ <b>Excédent :</b>	<b>12 580 152,19 €</b>

**Considérant** les restes à réaliser de l'exercice 2017, détaillés comme suit :

- **Section d'exploitation :**

○ Dépenses :	<b>4 931,16 €</b>
--------------	-------------------

- **Section d'investissement :**

○ Dépenses :	<b>27 466 487,21 €</b>
○ Recettes :	<b>3 884 142,00 €</b>

Le résultat cumulé du compte administratif 2017 du SMOTHD se décompose donc ainsi :

écritures d'ordre et réelles	EXPLOITATION (en €)		INVESTISSEMENT (en €)	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Réalisations 2017	7 031 467,64	5 036 745,06	53 777 020,02	41 196 867,83
Reprises 2016	4 311 692,78	-	35 139 174,29	-
Restes à réaliser	-	4 931,16	<b>3 884 142,00</b>	<b>27 466 487,21</b>
Sous-totaux	11 343 160,42	5 041 676,22	92 800 336,31	68 663 355,04
Solde	<b>6 301 484,20</b>		<b>24 136 981,27</b>	
<b>Solde général d'exécution 2017</b>	<b>30 438 465,47 €</b>			

Le Président s'étant retiré,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, sous la présidence de Michèle BRICHEZ, Vice-Présidente du SMOTHD,

**APPROUVE**, le compte administratif 2017 tel qu'annexé à la présente délibération.

#### 9. AFFECTATION DU RESULTAT 2017

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 4,

**Vu** le budget primitif 2017, adopté par délibération du 08 décembre 2016,

**Vu** le compte administratif 2016 et le résultat excédentaire cumulé constaté adopté par délibération du 15 juin 2017,

**Vu** la délibération relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2016 du 15 juin 2017,

**Vu** le budget supplémentaire 2017, adopté par délibération du 15 juin 2017,

**Vu** l'arrêté relatif aux restes à réaliser de l'exercice 2017 du 28 février 2018,

**Vu** le compte administratif de l'exercice 2017,

**Considérant** qu'il ressort des réalisations (mandats et titres) de l'exercice 2017, un solde d'exécution excédentaire de :

- Section d'exploitation :	1 994 722,58 €
- Section d'investissement :	12 580 152,19 €
<b>- TOTAL :</b>	<b>14 574 874,77 €</b>

**Considérant** que le solde d'exécution du budget 2017, complété du résultat de clôture de l'exercice précédent, s'établit comme suit :

### Résultat de clôture de l'exercice 2017

Sections	Excédents 2016 (en €)	Excédents 2017 (en €)	Résultat 2017 (en €)
<b>Investissement</b>	35 139 174,29	12 580 152,19	<b>47 719 326,48</b>
<b>Exploitation</b>	4 311 692,78	1 994 722,58	<b>6 306 415,36</b>
<b>TOTAL</b>	39 450 867,07	14 574 874,77	<b>54 025 741,84</b>

14

**Vu** l'arrêté n°A2018-07 du 28 février 2018 relatif aux restes à réaliser 2017 à reporter sur l'exercice 2018, comme suit :

#### Section d'investissement

- Dépenses : **27 466 487,21 €**
- Recettes : **3 884 142,00 €**

#### Section d'exploitation

- Dépenses : **4 931,16 €**

**Considérant** que le résultat cumulé 2017 s'élève donc à :

écritures d'ordre et réelles	EXPLOITATION (en €)		INVESTISSEMENT (en €)	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Réalisations 2017	7 031 467,64	5 036 745,06	53 777 020,02	41 196 867,83
Reprises 2016	4 311 692,78		35 139 174,29	
Restes à réaliser 2017		4 931,16	3 884 142,00	27 466 487,21
Sous-totaux	11 343 160,42	5 041 676,22	92 800 336,31	68 663 355,04
Solde	<b>6 301 484,20</b>		<b>24 136 981,27</b>	
<b>Solde général</b>	<b>30 438 465,47 €</b>			

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE**, l'affectation du résultat excédentaire constaté en 2017, en recettes sur l'exercice 2018, comme indiqué ci-dessous :

- compte R 002 Excédent d'exploitation reporté N-1, pour un montant de 6 306 415,36 €
- compte R 001 Solde d'exécution positif reporté, pour une somme de 47 719 326,48 €

## 10. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 4,

**Vu** le budget primitif 2018, adopté par délibération du 20 novembre 2017,

**Vu** l'arrêté relatif aux restes à réaliser de l'exercice 2017 du 28 février 2018,

**Vu** le compte administratif 2017 et le résultat excédentaire cumulé constaté,

**Vu** la délibération relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2017,

**Considérant** la décision d'affecter le résultat 2017 aux comptes R002 « résultat reporté » et R001 « solde d'exécution positif reporté » sur l'exercice 2017,

**Considérant** qu'il y a lieu d'adapter le montant des crédits affectés en dépenses d'investissement pour l'accélération du programme de construction du réseau d'initiative publique Très Haut Débit, au regard de la reprise des restes à réaliser de l'exercice 2017,

Il est proposé au Comité syndical d'adopter le Budget supplémentaire 2018, telle que résumé ci-dessous et dont le projet est annexé au présent rapport :

## Budget supplémentaire 2018

### Section d'Exploitation

#### – Recettes :

- **Compte R 002 « résultat reporté » :** 6 306 415,36 €

**TOTAL** **6 306 415,36 €**

#### Dépenses :

- Compte 6161 « Multirisques » 1 000,00 €
- Compte 6188 « Autres » 1 000,00 €
- Compte 6225 « Indemnité comptable et régisseurs » 1 000,00 €
- Compte 6226 « Honoraires » 190 000,00 €
- Compte 6231 « Annonces et insertions » 3 000,00 €
- Compte 6233 « Foires et expositions » 1 000,00 €
- Compte 6287 « Remboursement de frais » 1 484,20 €
- Copte 6288 « Autres » 100 000,00 €
- Compte 6532 « Frais de mission élus » 3 000,00 €

• <b>Compte 023 « Virement à la section d'Investissement »</b>	<b>6 000 000,00 €</b>
• <i>Restes à réaliser 2017 à reporter</i>	4 931,16 €
<b>TOTAL</b>	<b><u>6 306 415,36 €</u></b>

### Section d'Investissement

**– Recettes :**

• <i>Compte R 2315 « immobilisations corporelles en cours »</i> <i>(Restes à réaliser 2017 à reporter)</i>	3 884 142,00 €
• <i>Compte R 021 « virement de la section d'exploitation »</i>	6 000 000,00 €
• <b>Compte R 001 « solde d'exécution positif reporté »</b>	<b>47 719 326,48 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b><u>57 603 468,48 €</u></b>

**– Dépenses :**

• <i>Compte 2315 « immobilisations en cours » :</i> <i>(Restes à réaliser 2017 à reporter)</i>	27 466 487,21 €
• <i>Compte 2315 « immobilisations en cours » :</i>	30 136 981,27 €
<b>TOTAL</b>	<b><u>57 603 468,48 €</u></b>

Ces écritures budgétaires modificatives impliquent l'adaptation suivante de la présentation générale du budget 2018 en conséquence :

EXPLOITATION	Dépenses €	Recettes €
BP 2018	7 977 079,00	7 977 079,00
Résultat excédentaire 2017 reporté	/	6 306 415,36
Restes à réaliser 2017	4 931,16	
BS 2018	6 306 415,36 €	
<b>TOTAL BS 2018</b>	<b>6 306 415,36 €</b>	<b>6 306 415,36 €</b>
BP + BS 2018	14 283 494,36	14 283 494,36
INVESTISSEMENT	Dépenses €	Recettes €
BP 2018	72 351 272,00	72 351 272,00
RAR 2017	27 466 487,21	3 884 142,00
Solde excédentaire 2017 reporté	/	47 719 326,48
BS 2018	30 136 981,27	6 000 000,00



TOTAL BS 2018	<u>57 603 468,48</u>	<u>57 603 468,48</u>
BP + BS 2018	129 954 740,48	129 954 740,48

Soit un budget supplémentaire pour 2018 d'un montant total de **63 909 883,84 €**.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

**APPROUVE**, le budget supplémentaire 2018, tel qu'annexé à la présente délibération.

17

#### 11. QUESTIONS DIVERSES

*La séance est levée à 19 heures 15.*

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme*

*Charles LOCQUET  
Président du SMOTHD,  
Conseiller Départemental de l'Oise*